

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **dix-neuvième jour de novembre 2010 à 13h00**
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale est tenue conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal étant présents et tous ayant renoncé par écrit à l'avis de convocation.

10-11-343

Modification du règlement no 2010-180

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de modifier le règlement no 2010-180 décrétant une dépense et un emprunt de 801 000 \$ pour des travaux de renouvellement de conduite d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Saint-Jacques Est par :

- l'ajout, à la fin de l'article 5 après les mots «... par le présent règlement» de ce qui suit:
«..., plus particulièrement la subvention de 422 910 \$ dans le cadre du Programme de renouvellement de conduite (PRECO) confirmée par une lettre signée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, en date du 26 mars 2010 et dont copie est annexée au présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.»

ADOPTÉE

10-11-344

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire